

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 32 (1995)

Heft: 1198

Artikel: Seulement pour les pauvres?

Autor: Schneider, Jacques-André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015365>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURRIER

Seulement pour les pauvres?

M. Jacques-André Schneider, avocat, docteur en droit, prolonge le débat commencé dans DP 1190, 1191, 1194, qui oppose sélectivité à universalité des prestations sociales.

RÉFÉRENCES

¹ Peter Baldwin, *The Politics of Social Solidarity, Class bases of the European Welfare State 1875-1975*, Cambridge University Press, 1990-1993.

² Voir à ce sujet les bilans dressés par Christopher Pierson, *Beyond the Welfare State? The New Political Economy of Welfare*, Polity Press, 1991-1994; Nicholas Barr, *The Economics of the Welfare State*, Stanford University press, Californie, 1993.

³ Le récent ouvrage de Daniel Cohen, *Les infortunes de la prospérité*, Julliard, Paris 1994, est une bonne synthèse.

L'ouvrage capital de Baldwin¹ résume le débat historique entre l'universalité et la sélectivité des prestations sociales. Ce débat a des origines lointaines et les protagonistes de l'une ou l'autre position n'ont pas toujours été ceux que l'on pense.

L'universalité a été réalisée en premier dans les pays nordiques, par les milieux ruraux qui étaient, sur ce point, en opposition avec les milieux urbains (bourgeoisie industrielle et mouvements ouvriers), qui préféraient une assurance des salariés sur le modèle de Bismarck.

Certes, l'universalité de la couverture a été associée, dans un premier temps, à la distribution de prestations selon une clause de besoin. Mais la suppression de cette clause, par exemple au Danemark, a été revendiquée par les couches moyennes non liées au mouvement ouvrier et social-démocrate. Ce dernier préférail, pour des raisons de coût, une sélectivité.

Le fin mot de l'histoire est clair. Selon Baldwin, les plus pauvres ont obtenu plus de protection en s'attachant «aux basques» de l'universalité revendiquée par les classes moyennes qu'en acceptant un régime de sécurité sociale fondé sur la sélectivité des ressources en faveur des plus pauvres. Voilà pour un premier argument, que Jean-Daniel Delley rappelle. Mais il y en a un deuxième. Des régimes universels résistent beaucoup mieux, politiquement, à une remise en cause, que les régimes sélectifs. Les raisons sont évidentes. Les régimes universels ont le mieux résisté aux velléités de démantèlement des libéraux les plus catégoriques de l'époque récente. Il n'en va pas nécessairement de même pour les prestations versées sur une base sélective aux plus nécessiteux², qui ont été plus fortement touchées. Toute la difficulté réside évidemment dans les convergences entre plusieurs couches sociales et courants de pensée pour appuyer l'effort universel.

Alliances objectives

Les votations sur l'assurance-maladie (universalité, solidarité et sélectivité) et celles qui vont venir sur la dixième révision de l'AVS (solidarité universelle améliorée sélectivement et augmentation de l'âge de la retraite des femmes) fournissent un bon banc d'essai pour les thèmes et les convergences qui permettent de régénérer l'idée de la protection universelle.

La question des alliances entre différentes couches sociales est un enjeu essentiel. Jean-Christian Lambelet, dans les écrits du Créo (Institut de macroéconomie appliquée) insiste sur les récentes études qui démontreraient, en Grande-Bretagne, que les couches moyennes et non les pauvres, seraient les principales bénéficiaires des régimes universels. Affirmation tautologique, car si les couches moyennes n'avaient pas obtenu des avantages concrets dans les régimes universels, il ne fait guère de doute qu'elles s'en seraient détournées. Mais les plus pauvres ne se seraient pas nécessairement trouvés dans une situation meilleure. L'assurance-maladie aux Etats-Unis fournit un exemple typique de ce genre de dynamique négative.

Et le financement?

DP n'a pas évoqué les taxes ou impôts écologiques comme future source de financement de la protection sociale. Comme le rappelait récemment l'ancien conseiller fédéral Hans Peter Tschudi au colloque des Rentes genevoises, l'avenir de la sécurité sociale ne se conçoit pas sans une croissance économique. Or, une telle croissance économique doit permettre la protection des générations actuelles, mais également des générations futures. Jacques Delors a insisté, ces dernières années, sur la nécessité d'une taxe CO₂ permettant de soulager les charges sociales sur les bas salaires, ce qui doit inciter à la création d'emplois, pour ces catégories de la population. Par ailleurs, des instituts de recherche économique réputés, en Allemagne, publient maintenant des études très complètes sur l'abaissement des cotisations aux régimes de retraite par le prélèvement d'une taxe sur l'énergie qui serait payée, pour les 3/4, par les entreprises. Celles-ci verront, en contrepartie, leurs charges sociales diminuer. Les effets sur l'emploi s'avèreraient bénéfiques.

Il est regrettable qu'en Suisse romande un débat ne s'instaure pas sur ce point. Car le trade-off entre cotisations sociales et impôts écologiques est sans doute une idée novatrice dans le débat politique européen.

Quoi qu'il en soit, le débat à propos de l'impact de la sécurité sociale sur l'emploi (de par ses prélèvements sur les salaires et le travail humain) ne fait que commencer et on sait qu'en Europe, il a une acuité particulière³. D'où l'intérêt d'un financement de la retraite lié à la promotion de l'emploi, qui nous vient du Japon. La réforme actuelle des régimes de retraite de ce pays projette une très forte augmentation des cotisations sur les salaires (qui atteindront à terme 29,6%), une augmentation de l'âge de la retraite, l'augmentation des réserves capitalisées des régimes obligatoires (qui sont en répartition) et l'utilisation de ces réserves pour financer les investissements d'infrastructure de l'Etat par des obligations émises sur le budget d'investissement, dit deuxième budget, qui est distinct du budget de fonctionnement. Ces investissements (Keynes est de retour) doivent générer le surcroît de croissance de 1% qui permettra de financer l'augmentation du coût des retraites. Mais le régime universel en sortira renforcé.

Jacques-A. Schneider, dr en droit